



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/48/213
S/25962
17 juin 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-huitième session
Point 79 de la liste préliminaire*
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 16 juin 1993, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République de Moldova
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République de Moldova, datée du 16 juin 1993, concernant la déclaration du Président de la Fédération de Russie, M. Boris Yeltsin, au sujet de la possibilité d'installer des bases militaires russes sur le territoire de certaines des anciennes républiques soviétiques (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Représentant permanent de la
République de Moldova auprès de
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Tudor PANTIRU

* A/48/50.

ANNEXE

Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République de Moldova

(Chisinau, le 16 juin 1993)

Compte tenu de la déclaration du Président de la Fédération de Russie, M. Boris Yeltsin, lors de la récente réunion qu'il a tenue avec les dirigeants du Ministère russe de la défense, le Ministère des affaires étrangères de la République de Moldova se voit dans l'obligation de réitérer sa position fondamentale, exposée à de nombreuses reprises, concernant le retrait complet, inconditionnel et immédiat de toutes les forces militaires étrangères du territoire moldove, ce qui est conforme aux documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et d'autres organisations internationales.

Dans ce contexte, la proposition de M. Yeltsin, formulée lors de la réunion susmentionnée, concernant la possibilité d'installer des bases militaires sur le territoire de certaines des anciennes républiques soviétiques est inacceptable pour la République de Moldova, quelles que soient les circonstances.

Toutefois, le Ministère des affaires étrangères de la République de Moldova accueille avec satisfaction la seconde proposition du Président Yeltsin, celle du "retrait des forces militaires russes de toutes les anciennes républiques soviétiques" et y voit la seule solution réaliste et équitable susceptible de tenir compte des intérêts de la République de Moldova comme de ceux de la Fédération de Russie. A cet égard, la signature prochaine d'un accord entre les deux nations concernant le retrait immédiat et inconditionnel des forces militaires russes du territoire de la République de Moldova, non seulement accroîtra sensiblement les chances d'une solution politique du conflit qui déchire les districts orientaux de la République de Moldova, mais aussi contribuera au développement des relations entre ce pays et la Fédération de Russie ainsi qu'au renforcement de la crédibilité et du prestige de la Russie dans le monde.
